

COMMUNE
DE
SUNDHOUSE



ARRETE MUNICIPAL N° 64/2024
réglementant le stationnement et la circulation
rue de Diebolsheim

Le Maire,

Vu les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-2 et L2542-2, L 2542-3, L2542-4 et L 2542-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 44 et R 225 ;

Considérant les travaux d'enrobés de la chaussée sise rue de Diebolsheim du 04/11/2024 au 15/11/2024 inclus ;

Considérant que pour cette intervention, il est nécessaire de prescrire les mesures permettant l'exécution de ces travaux tout en assurant la circulation des véhicules et la sécurité des usagers.

ARRETE :

ARTICLE 1 : La route sera barrée ;

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier pendant la durée des travaux ;

ARTICLE 3 : La signalisation de chantier sera mise en place par la société STRADA STA, 9 rue des Artisans 67920 SUNDHOUSE, responsable des travaux ;

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est valable à partir du 4 novembre 2024 jusqu'à la fin des travaux ;

ARTICLE 5 : M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée pour information à :

- M. LE COMMANDANT DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE
- SIS DU BAS-RHIN

Fait à Sundhouse, le 31 octobre 2024

Le Maire
Mathieu KLOTZ

